Association 2021 – Orgue de Compesières
8, bis chemin des Vaulx
1228 PLAN LES OUATES

Paroisse Saint Sylvestre
Jean-François Mabut
Président
99, route de Cugny
1257 LA CROIX DE ROZON

Bardonnex, le 2 mars 2023

***Concerne**: Signature de la convention établie par la commission quadripartite pour le projet de l'orgue de Compesières*

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Paroisse,

Lors de l'Assemblée Générale de la Paroisse Saint-Sylvestre (ci-après la Paroisse) du 15 mai 2022, un mandat a été donné à la commission quadripartite (ci-après la Commission) de mettre sur pied une convention pour la reconstruction de l'orgue (la Convention), dans un délai de 6 mois.

La Commission a travaillé avec assiduité et sérénité et a finalisé ses travaux le 16 novembre 2022. Malgré des agendas chargés, tant privés que professionnels, notre association et l'ECR ont donné leur accord pour procéder à la signature de la Convention en décembre 2022.

A ce jour, soit 3 mois après la finalisation des travaux de la Commission et presque 10 mois après votre Assemblée Générale :

- la Convention n'a pas encore été signée par la Paroisse, le projet de reconstruction de l'orgue est dès lors bloqué;

- notre demande de respecter les obligations de confidentialité (notamment envers les fournisseurs qui n'ont pas autorisé une publication de leurs documents) n'a pas été respectée et des documents internes et/ou non signés ont été mis à disposition du public par le biais de votre blog sans notre accord.

Ces deux éléments sont à même d'impacter la confiance, pourtant indispensable, qui doit régner entre les différents intervenants dans ce projet. Notre association, depuis sa proposition d'offrir un nouvel orgue à la Paroisse, s'est en effet engagée de manière importante, a respecté les demandes

de la Paroisse, rassemblé les fonds nécessaires en 2021 déjà, puis sollicité et obtenu l'exonération fiscale pour le projet, dépensant son temps sans compter pour la reconstruction de l'orgue. Nous en attendons de même de votre part afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet de manière pérenne et sereine.

Dans ces conditions, et par respect pour nos sponsors et fournisseurs, nous vous informons **que notre offre de signer la Convention et de financer la reconstruction de l'orgue est valable jusqu'au 8 mars 2023**.

Passé ce délai, et à défaut d'une signature par la Paroisse de la Convention, nous considérerons que vous ne désirez pas aller de l'avant et informerons formellement les sponsors et fournisseurs du non-aboutissement de ce projet et de votre renonciation à la reconstruction de l'orgue.

Si, dans ce délai, vous décidez de signer la Convention, cela implique, dans le respect de nos accords, que vous :

- Retiriez du blog de la Paroisse tous les documents ayant trait à Orgue 21 et n'en mettiez plus d'autres, sauf accord formel écrit de la Commission ;

- Donniez votre accord irrévocable à la construction de l'orgue et assumiez la pleine et entière responsabilité pour les frais engagés si, malgré cet accord, vous renonciez au projet ;

- Donniez mandat à la Commission de mettre en œuvre ce projet conformément aux termes de la Convention et autorisiez les deux membres de celle-ci désignés pour la Paroisse (Véronique Crettenand et Bernard Dusonchet) à vous représenter avec un pouvoir de décision.

Compte tenu des montants en jeu (généreusement offerts à la paroisse par nos sponsors), de la complexité du projet, des risques financiers encourus par notre association et de l'investissement en temps de nos membres, vous comprendrez que nous avons besoin de nous rassurer sur la force de votre engagement et sur votre volonté de respecter la parole donnée.

Pour marquer votre accord avec ce qui précède, nous vous serions donc reconnaissants, d'ici au 8 mars prochain, de nous renvoyer la Convention signée par la Paroisse en 4 exemplaires, une copie de la présente valant bon pour accord avec son contenu. A défaut de réception dans ce délai, nous considérerons le dossier clos.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Véronique Dewaele Présidente	Claire Haugrel Membre d'Orgue 21

cc : ECR